

FICHE DE POSTE

RECRUTEMENT ENSEIGNANT-CHERCHEUR DES ECOLES NATIONALES SUPERIEURES D'ARCHITECTURE

SESSION 2020

Tous les postes du Ministère de la culture et de ses établissements  
sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleurs(es) handicapés(es)

**N° PLACE EMPLOI PUBLIC DE DIFFUSION 2020-378874**

<p>Intitulé du poste (F/H): Maître de Conférence des ENSA</p> <p>Champ disciplinaire : Villes et Territoires</p> <p>Recrutement effectué au titre de :</p> <p>Mutation ou détachement / concours catégorie 2</p>	<p>Catégorie statutaire : A</p> <p>Corps : Maîtres de Conférences (MCF)</p> <p>Code corps : MAEA</p> <p>Date de la prise de fonction</p> <p>01/09/2020</p>
--	--

Domaine(s) Fonctionnel(s) : Enseignement supérieur - Recherche

Emploi(s) Type : Enseignant praticien du supérieur DCAO – RCH03A

**Nom et Adresse administrative et géographique de l'affectation :**

Ecole nationale supérieure d'architecture et de paysage de Lille  
2, rue Verte 59650 VILLENEUVE D'ASCQ

**Missions et activités principales**

Pour ce poste, l'Ensap de Lille recherche un-e enseignant-e capable de structurer une approche méthodique de l'enseignement du projet de paysage à toutes ses échelles. L'enseignant-e a vocation à faire valoir dans ses enseignements ses connaissances des procédures opératoires et opérationnelles en projet de paysage et à mobiliser son expérience pratique et réflexive en ces domaines.

Le ou la candidate s'appuiera sur une expérience pédagogique consistante qui la mettra en situation d'activer des situations pédagogiques variées et d'assurer des missions de coordination.

Perspectives d'évolution des charges pédagogiques :

L'EnsapL proposant de nombreuses interactions entre la formation Architecture et Paysage, le ou la candidat pourra voir ses missions d'enseignement s'adresser à terme à chacune des deux formations.

La création en septembre 2020 d'un parcours en Urbanisme pourrait également intéresser cet-te enseignant-e.

En outre, la capacité à établir des liens avec des partenaires extérieurs (universités, grandes écoles, collectivités publiques...) pourra être utile, tant pour les activités pédagogiques que pour l'intérêt général de l'établissement.

**Ses missions sont les suivantes :**

**Définir et assurer un projet**

**- Pédagogique**

L'enseignant-e devra assurer, principalement dans la formation Paysage :

- des cours magistraux ; les domaines pour lesquels des compétences sont particulièrement recherchées se situent d'un côté en direction des sciences de la nature et des sciences de l'homme et de la société de l'autre. Le projet d'établissement de l'école entend développer la prise en compte des enjeux environnementaux et les outils numériques : le-a candidat-e pourra expliciter son positionnement sur au moins l'un des points.

- l'encadrement d'un atelier de projet de paysage de niveau Master de 144h. Il est demandé de se positionner avec un projet pédagogique précis sur l'un des domaines d'études et d'approfondissement de l'école. Il pourra être proposé des modes pédagogiques permettant d'articuler les deux formations, et en particulier à travers les ateliers de projet de paysage et d'architecture.

- l'encadrement d'un atelier de projet en cycle préparatoire ou en DEP1 de 128h. Cet enseignement est l'occasion de questionner les relations pédagogiques entre paysage et architecture. A ce titre, la proposition qui sera faite par le-a candidat-e rendra explicite des options d'articulation des enseignements.

- l'encadrement et la participation aux jurys PFE.

**- Scientifique**

Le candidat pourra témoigner d'une activité de recherche soit par un parcours doctoral soit pas d'autres application à visée théorique et pratique. L'objectif étant de renforcer le pôle Paysage au sein des domaines de recherche du LACTH.

**- Autres tâches**

- Il est attendu du (de la) candidat(e), en adéquation avec ses qualités et diplômes:
- Sa participation aux réunions de coordinations de semestre, aux jurys d'UE, aux commissions d'orientation semestrielles
- Sa participation aux travaux des différentes commissions, groupes de travail et globalement au débat pédagogique au sein de l'ensapl;
- Son implication le cas échéant dans les différentes instances (CFVE, CR, CA);
- L'encadrement des différents stages;
- La participation aux jurys de PFE,
- La participation au processus d'admission à l'ensapl (dossiers et entretiens) et au concours DEP pour les paysagistes;

**Charges horaires d'enseignement et de recherche**

Conformément au décret statutaire de 2018, les obligations de service d'un enseignant sont identiques à celles applicables à l'ensemble de la fonction publique, soit 1 607 h, et comprennent 320 heures d'enseignement décomptées en heures équivalent TD.

Les modalités d'exécution des obligations de service (présentiel devant élève + participation à la vie de l'établissement (instances, jurys, groupes de travail ...) sont fixées par le chef d'établissement.

A titre indicatif, il est demandé aux enseignants de l'ENSAP de Lille d'être présents dans les locaux en moyenne 2 jours par semaine.

#### Expériences et compétences souhaitées

Compétences relatives aux missions d'enseignement et de recherche :

Concevoir et proposer une politique de formation dans sa discipline et en organiser la mise en œuvre

Participer à la mise en œuvre des activités de recherche

Préciser le rattachement à un collectif pédagogique et/ou de recherche (laboratoires...)

#### Diplômes requis ou expérience professionnelle requise :

**Pour le concours, décret n° 2018-105 en date du décret du 15 février 2018 :**

#### **Article 34**

(...) [La première catégorie de concours est ouverte aux candidats inscrits sur la liste de qualification qui remplissent les conditions fixées au 1° de l'article 31.](#)

[Les candidats exerçant une fonction d'enseignant-chercheur d'un niveau équivalent à celui de l'emploi à pourvoir, dans un établissement d'enseignement supérieur d'un Etat autre que la France, titulaires de diplômes universitaires, qualifications et titres de niveau équivalent peuvent être dispensés de la possession du doctorat par le conseil national des enseignants-chercheurs des écoles nationales supérieures d'architecture.](#)

La seconde catégorie de concours est ouverte aux candidats inscrits sur une liste de qualification qui remplissent l'une des conditions mentionnées aux 2°, 3°, 4° et 5° de l'article 31.

#### **Article 31**

Les candidats à l'inscription sur la liste de qualification mentionnée à l'article 30 doivent remplir l'une des conditions suivantes :

[1° Etre titulaire, à la date de clôture des inscriptions, du doctorat ou de l'habilitation à diriger des recherches. Les titulaires de diplômes d'enseignement supérieur, qualifications et titres de niveau équivalent peuvent être dispensés de la possession du doctorat par le conseil national des enseignants-chercheurs des écoles nationales supérieures d'architecture ;](#)

2° Justifier, au 1er janvier de l'année du concours, d'au moins quatre ans d'activité professionnelle effective dans les domaines relevant de l'architecture dans les huit ans qui précèdent. Ne sont pas prises en compte les activités mentionnées au III de l'article 25 de la loi du 13 juillet 1983 ou à l'article 2 du décret du 2 mai 2007 susvisés ;

3° Etre enseignant associé ou occuper un emploi d'enseignant non titulaire et justifier, au 1er

janvier de l'année du concours, d'au moins quatre années de service au cours des huit années qui précèdent à une quotité de temps de travail au moins égale à 50 % du temps de service de référence des enseignants-chercheurs des écoles nationales supérieures d'architecture ;

4° Etre détaché dans le corps des maîtres de conférences ;

5° Appartenir à un corps de fonctionnaires relevant du décret du 30 décembre 1983 susvisé assimilé, par arrêté du ministre chargé de l'architecture, au corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture.

**Présentation générale de l'école, de son identité pédagogique et de ses perspectives de développement :**

**Le projet d'établissement est visible sur le site web de l'école**

Outre la formation d'architecte, l'ENSAP de Lille comprend aussi celle de paysagiste Diplômé d'Etat. Ces cursus présentent des convergences, en première année de licence comme en troisième année, ainsi qu'en master lors des séminaires d'initiation à la recherche et des ateliers de projet. En licence architecture, les semestres proposent une progression par thèmes après une année propédeutique et probatoire : petit équipement en greffe sur un bâtiment existant (S3), logements (S4), projet urbain (S5) et projet de synthèse (S6). En master architecture, les activités pédagogiques de l'école sont orientées sur les axes du laboratoire et 4 domaines d'étude structurent ainsi ateliers de projet et séminaires : Conception : approche de la complexité / Histoire, théories, projets / Matérialité, culture et pensée constructives / Territoires en mutation et contextes métropolitains.

L'approche matérielle et constructive des projets complète systématiquement ces dispositions.

**Présentation des activités scientifiques de l'école et des perspectives de développement**

Deux équipes de recherche montées en 1993 ont fusionné en 2005 pour créer le LACTH, LABo Conception Territoire Histoire, dont les activités intéressent l'architecture, le paysage, la ville. Doté d'un Conseil Scientifique, le LACTH publie chaque année les Cahiers thématiques, rassemblant des articles sélectionnés sur appel à contribution, selon un thème choisi par les chercheurs de l'un des 4 domaines de recherche. Le LACTH organise chaque année un séminaire pour la formation doctorale, comprenant 6 séances d'échange entre les 10 doctorants et les chercheurs de l'école (6 HDR, 5 professeurs, une douzaine de docteurs) ou partenaires, provenant en particulier des écoles doctorales auxquelles l'ENSAPL est associée (SESAM à Lille1, SHS à Lille3). Plusieurs contrats de recherche en cours : En marges : biodiversité au bord des infrastructures euro-métropolitaines ; Matrice (Région/Feder) fabrication additive à l'échelle du bâtiment, négociation en cours sur les lieux de santé du CHRU.

*Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisation (RSO), le Ministère de la Culture et ses établissements publics s'engagent à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans leurs activités de recrutement. Une cellule d'écoute, d'alerte et de traitement est mise à la disposition des candidat(e)s ou des agent(e)s qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.*

**Liste de pièces à fournir : Se reporter à l'arrêté relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, par détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des écoles nationales supérieures en architecture**



CONTACTER l'adresse suivante pour connaître les modalités de dépôt  
dossier : [recrutement-enseignants2020@lille.archi.fr](mailto:recrutement-enseignants2020@lille.archi.fr)

<p>La procédure de candidature des enseignants.es-chercheurs.es des ENSA/P en 2020 est dématérialisée. Celle-ci se déroule uniquement sur la plateforme <i>demarches-simplifiées.fr</i> et <u>aucune candidature ne sera traitée en dehors.</u></p>	2020
<p><b>Modalités de recrutement :</b> Les candidatures seront examinées par le comité de sélection de l'ENSAP Lille</p>	